

L'Institut de Recherche pour le Développement optimise sa gestion financière et comptable dans une perspective de recherche ancrée au Sud

| Communiqué de presse | Marseille, le 9 novembre 2009

L'institut de recherche pour le développement vient de signer un protocole de modernisation financière et comptable d'une durée de trois ans pour la période 2009-2011. Constituant un renforcement de la démarche de modernisation dans laquelle l'institut est engagé depuis plusieurs années, ce protocole souligne les efforts accomplis par l'institut dans le domaine de la rénovation de son cadre de gestion. Il propose une nouvelle offre optimisant et sécurisant les procédures financières et comptables pour la communauté scientifique qui travaille avec les pays partenaires du Sud. La signature du protocole a eu lieu le 30 octobre 2009, en présence de Michel Laurent, directeur général de l'IRD, l'Agent comptable, le contrôleur financier de l'institut et le directeur général adjoint des finances publiques, Vincent Mazauric.

Le protocole de modernisation et ses enjeux



© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

L. Mesquida, V. Mazauric, M. Laurent, JP Triballier

La déclinaison de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF, 2002) dans le nouveau cadre budgétaire et comptable place l'IRD dans une démarche d'amélioration continue de son système de gestion en lien avec les nouveaux enjeux de la recherche scientifique dans le monde. Cette dynamique a notamment suivi par le passé deux axes majeurs : la stabilisation d'un progiciel de gestion intégré « Sorgho », dont l'institut a été précurseur dès le 1^{er} janvier 2005, et la réorganisation des services du siège à la faveur du déménagement du siège de l'institut à Marseille en 2008.

Le contexte actuel marqué par une mutation profonde de l'environnement institutionnel et financier des organismes de recherche public nécessite de développer des efforts en matière de rénovation du cadre de gestion administrative, comptable et financière. Le protocole a pour objet d'accompagner et de faciliter ces mutations, au cours d'une période coïncidant avec l'élaboration du prochain contrat d'objectif 2010-2013. Les actions prioritaires s'articulent autour de trois axes : le **renforcement de la qualité comptable** pour permettre la certification des comptes de l'institut et améliorer l'information délivré aux tutelles et aux bailleurs de fond de la recherche, **l'amélioration des procédures** et **l'allègement des coûts de gestion** ainsi que la **rénovation des instruments de pilotage**.

L'IRD, un modèle de recherche français singulier

Conduisant des recherches pluridisciplinaires, la particularité de l'IRD s'illustre par une mission originelle et unique qui positionne le terrain de ses recherches au Sud : en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou dans l'outre-mer tropical français, avec près de 40 % de ses scientifiques à l'étranger. Si la plupart des actions de modernisation entreprises par les établissements publics convergent vers des procédures similaires, l'IRD se doit d'innover de part son identité et des contraintes qui en découlent. L'objectif est donc d'assouplir, de rationaliser et enfin d'optimiser les actions qui se développent au Sud, et avec le Sud, par une gestion efficace et compétitive.

Sciences au Sud : se donner les moyens d'agir efficacement

Plusieurs actions structurantes ont déjà été mises en œuvres : sur le plan comptable, la création d'un bureau de contrôle et de l'évaluation des procédures financières, le recensement du parc immobilier de l'institut ou encore le lancement de diagnostics (paye, commande publique, achats). De la même manière l'optimisation des procédures de gestion est déjà en cours avec la réalisation d'un plan d'action pour coordonner les stratégies d'achats courants et la préparation du contrôle hiérarchisé de la dépense.

Avec le soutien de ses partenaires signataires, l'IRD doit désormais intégrer ses spécificités fonctionnelles qui s'illustrent par la coordination d'un **réseau de 22 représentations et de 25 régies hors de France**. Cette force opérationnelle doit s'accompagner de mesures de simplification et de moyen de paiement adapté, dans un cadre sécurisé, afin de faciliter l'activité de recherche à l'étranger.

A l'hypothèse d'un régime ad hoc en matière de moyens de paiement pour ces chercheurs isolés à l'étranger, l'IRD s'est par ailleurs vu confier le pilotage de deux autres actions pivots dans le cadre de cette modernisation : la réalisation d'un audit comptable et financier de la part de la direction générale des finances publiques et la personnalisation du « guide de procédures financières de l'Etat » pour documenter les processus de gestion.

Enfin, pour répondre au mouvement de généralisation des financements sur contrat à base de coûts complets (financements européens, ANR...), l'institut s'engage vers une comptabilité analytique auditable.

Compte tenu de l'actualité et notamment de la problématique des délégations globales de gestion des unités mixtes de recherche, l'efficacité administrative et l'efficience des procédures dans un environnement de plus en plus partenarial constituent une priorité pour l'IRD.

*

→ Plus

La direction des finances

<http://www.ird.fr/l-ird/organigramme/directions-delegations-et-services/la-direction-des-finances-df>

A propos de l'IRD

Créé en 1944, l'Institut de recherche pour le développement est un établissement public français à caractère scientifique et technologique comptant près de 2200 agents, placé sous la double tutelle des ministères chargés de la Recherche et de la Coopération. Présent en Afrique, en Amérique latine et en Asie et dans l'Outre-mer tropical français, l'IRD conduit des activités de recherche, d'expertise et de formation dont l'objectif est de contribuer au développement économique, social et culturel des pays du Sud. En étroite collaboration avec leurs partenaires, ses chercheurs se consacrent principalement à l'étude des milieux et de l'environnement, de la gestion durable des ressources vivantes, du développement des sociétés et de la santé. Engagé dans de nombreux programmes scientifiques européens et internationaux, l'institut s'appuie sur l'AIIRD* pour mobiliser les organismes de recherche et les universités en faveur de la recherche pour le développement. Depuis septembre 2008, le siège de l'IRD est installé à Marseille.

* Agence inter-établissements de recherche pour le développement

www.ird.fr

Presse | Vincent Coronini - presse@ird.fr - 04 91 99 94 87